



Monsieur Henri Baum
1, rue de la Mairie
L-6135 Junglinster

N/Réf. : 2026-001880

Monsieur,

Je me réfère à votre demande et les annexes du 9 septembre 2026, aux fins d'obtenir l'autorisation pour l'abattage d'une haie dans le cadre de mesures de sécurisation de la voirie et du trottoir, sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Junglinster, section JB de Junglinster, sous le numéro 2036/9174.

Comme le fonds en question est situé à l'intérieur de la zone urbanisée ou destinée à être urbanisée et qu'aucun biotope protégé ou habitat visé par l'article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles et de ses règlements n'est réduit, détruit ou détérioré, une autorisation de la part du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité n'est pas requise. Par conséquent, votre demande est classée sans suites.

Il est toutefois recommandé de procéder à l'abattage de la haie durant la période entre le 1^{er} octobre et fin février afin de réduire le risque de destruction éventuelle de nids d'oiseaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Digitally signed by
Marianne Mousel

Claimed Signing Time: 2026-10-13 08:34:55
Commitment Type: Proof of Approval
Serial Number: 111672726010331543
Signature Policy: 1.3.171.1.4.1.5.2

eSign

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement